E3C
Bureau d'études
Spécialisé dans l'aménagement et le développement rural en Champagne-Ardenne

DOMAINE D'INTERVENTIONS: Urbanisme & Paysage / Environnement / Maitrise foncière & gestion du patrimoine / Cartographie

Département de la Haute Marne

Commune de VAUX-SOUS-AUBIGNY



Plan Local d'Urbanisme

7.4 – Annexes sanitaires – zonage d'assainissement

Approbation

Arrêté le : 04/09/2014

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du : 03/07/2015

Enquête du : 26/01/2015 au 27/02/2015

Monsieur le Maire :

Révisé le					
Modifié le					

Bureau d'Etudes E3C - Safer Champagne-Ardenne / Maison des Agriculteurs / 2, rue Léon Patoux / 51664 Reims cedex 2
Tél: 03 26 04 77 74
Courriel: etudes@safer-cha.fr
www.saferchampagneardenne.fr

République Française
Département Haute Marne
Commune de VAUX SOUS AUBIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/07/2012

Référence
075/2012

Objet de la délibération
APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Date de la convocation
20/07/2012

Date d'affichage
31/07/2012

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Langres
Le : 31/07/2012

Et

Publication ou notification du :

L' an 2012 et le 28 Juillet à 11 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Vaux sous Aubigny sous la présidence de GUENÉ Charles, Maire

Présents : GUENÉ Charles, Maire, Mmes : SANREY Marie Claude, Melle COUROUX Eloïse, MM : AUER Michel, BLAUDEZ Emmanuel, CADET Michel, CHIGNARDET Jean, COLLIER Dominique, MEGA Vincent, MUNSCHI Michel, PETER Gérard, ROBERT Jacky

Excusée : MAIGRET Josette
Absente : WITTWER Christiane

A été nommée secrétaire : PETER Gérard

Objet de la délibération : **APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Vu la loi sur l'eau en date du 30 décembre 2006,
Vu le décret n° 94-169 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-7 à L2224-12 du code général des collectivités territoriales
Vu les propositions techniques proposées par le bureau d'études SOLEST, en charge de l'étude d'assainissement,
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les scénarios d'assainissement suivants :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Ensemble du bourg de Vaux et d'Aubigny et les secteurs facilement raccordables au réseau ou à une extension du réseau existant (2 habitations Rue de Verdun, 1 habitation Rue des Vignes, 1 habitation Rue de la Gare, et 9 des 10 zones d'extension urbaine projetées). Rue du lavoir et extrémité de la Rue des Maizières, 5 habitations Rue de Verdun

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

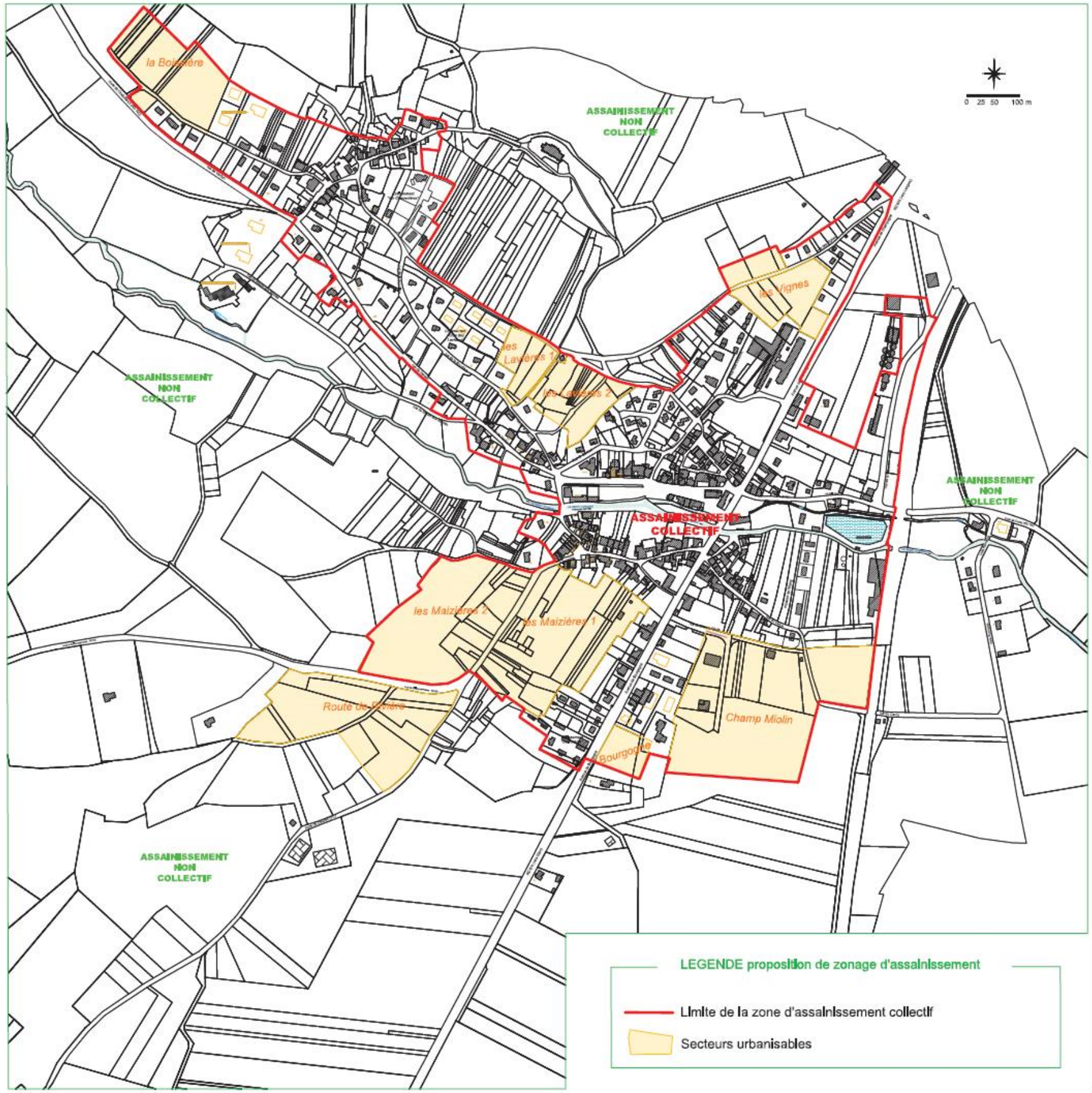
3 habitations Rue du Moulin aux Moines, 1 habitation Avenue de Champagne (n°24), Voie Romaine, Hameau de Couzon de Coulange, Ecarts éloignés non raccordables, Lieu dit La Folie, extrémité de la Rue de Verdun (N° 21/23)

Cette décision sera transmise au bureau d'étude qui poursuivra son étude.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/07/2012
Le Maire





LEGENDE proposition de zonage d'assainissement

Limite de la zone d'assainissement collectif

Secteurs urbanisables

ETUDE DE SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Commune de VAUX-SOUS-AUBIGNY

PLAN 11

Proposition de zonage d'assainissement

septembre 2012

réalisé par le bureau d'études

SolEst

16 rue Emile Simon - 52 000 CHAUMONT
Tél. 03.25.32.21.39 - Fax 03.25.32.62.40 - mél. solest@wanadoo.fr

